

LE BIEN-ÊTRE DANS LA SERVITUDE...

Ceux qui s'intéressent à mes chroniques ont probablement lu l'article de Touroude dans la «*Révolution prolétarienne*» de décembre 1959, intitulé «*La légende dorée de l'E.D.F.-G.D.F., Electricité, Gaz de France*». J'ignore si après l'avoir lu les camarades ne croiront plus à la légende dorée, si tant est qu'ils y aient cru, mais, ce dont je suis sûr, c'est qu'ils seront confirmés dans l'idée qu'on ne sait plus ce que c'est qu'un salaire.

Touroude nous dit: «*Le personnel d'exécution, de maîtrise et cadres sont réunis dans une même grille comprenant vingt échelles, chaque échelle comprenant dix échelons*». Si je sais bien compter, cela fait 200 salaires différents. Mais ce n'est pas tout. Il y a encore des paires d'échelles: 1/2, 3/4, 5/6, 7/8, 9/10, 11/12 avec des équivalences P1, P2, P3, etc..., etc...

Il est loin le temps où les salariés de ma génération descendaient dans la rue par centaines de milliers aux cris de: «*Nos cent sous, nos cent sous!*». C'était au moment de la belle époque au début du siècle, vers 1900, l'époque où la République, troisième de nom, donnait par moi 71 francs germinal plus trois sous, à l'instituteur; bien moins au facteur et au cantonnier; deux à trois francs par jour au salarié pour vivre eux et leur famille. Il n'était pas question pour eux d'augmentation au pourcentage, ni de primes, ni d'indemnités d'allocations, ni de grilles, ni d'échelles. La maîtrise, les cadres, les techniciens dirigeants étaient antisindicalistes et partageaient avec les bourgeois bien nantis de cette époque, vraiment belle pour eux, l'opinion que les cégétistes étaient des dévoyés, des anti-patriotes et que les Bourses du travail étaient des repaires d'anarchistes et de malfaiteurs. Celui qui signe ces lignes en sait quelque chose, ayant comparu deux fois devant un tribunal correctionnel, vers 1912, pour se voir condamner pour création d'un syndicat illégal adhérent à une Bourse du travail (en l'espèce, le *Syndicat des instituteurs du Rhône*). Et la grève à cette belle époque n'était pas une rigolade comme c'est le cas trop souvent aujourd'hui. À chaque mouvement provoqué par la misère des travailleurs, l'armée et les forces de police étaient mobilisées contre eux. Il y avait des morts, des blessés et des milliers de chômeurs qu'un patronat sans entrailles refusait de reprendre dans les fabriques, les chantiers ou les bureaux et qui restaient à la charge de la solidarité ouvrière.

«NOS CENT SOUS!»

Oui, les cris de «*Nos cent sous! Nos cent sous!*» étaient non seulement l'expression d'une revendication justifiée, mais le symbole de l'égalité des travailleurs dans la production et la distribution, le symbole d'une égalité qui ne distingue pas entre travail noble et travail vil et qui condamne toute hiérarchie consacrée par l'argent. Tout ouvrier consciencieux et de bonne volonté est un ouvrier qualifié.

«*Nos cent sous! Nos cent sous!*» C'était le cri de tous les travailleurs, des manuels comme des intellectuels, celui du mineur, du cheminot, du marin, du métallo, etc... Ce cri était clair, parce qu'il avait un sens, parce qu'il représentait quelque chose; quelque chose qui existait et qui s'appelait le salaire.

En est-il de même aujourd'hui? Le salaire, qu'est-ce que c'est? Qui peut le définir? Où est-il? J'exagère? Mais non. Voici ce que tout le monde peut lire en consultant les statistiques qui, hélas! ne sont pas toutes fausses.

Chez les mineurs en 1957: Quand un mineur reçoit 100 francs de salaire, les charbonnages dépensent en fait 186.05 fr.

Salaire: 100 fr.; Congés payés: 16,24 fr.; Sécurité sociale, maladie, maternité: 4,99 F; Accidents du travail: 9,65 fr.; Prestations familiales: 14,17 fr.; Vieillesse: 8,09 fr.;

Autres avantages: Logement: 13,50 fr.; Chauffage: 6,49 fr.; Transport: 1,87 fr.; Indemnités diverses: 3,42 fr.;

Impôts et taxes: Impôt sur les salaires: 4.94 fr.; Formation professionnelle: 2,69 fr..

En 1955, le salaire indirect s'élevait seulement à 81,1% du salaire direct. Aujourd'hui, étant donné l'état d'esprit revendicatif des salariés, il doit lui être supérieur.

Voici maintenant pour la métallurgie: en novembre 1958, les charges incidentes du salaire métallurgiste parisien s'établissaient ainsi:

Sécurité Sociale: Accidents du travail: 2,92%; Allocation familiales: 14,48%; Assurances sociales (part patronale): 8,65%; Congés payés: 9,38%; 1er mai et jours fériés (5): 2,86%; Indemnités de transport: 1,47%; Impôts sur les salaires: 5%; Taxe mensuelle de 600: 1,10%; Taxe d'apprentissage: 0,40%; Total: 46,26%.

LA PART DU PAUVRE:

Autrement dit, quand un ouvrier lisait 100 fr. sur sa feuille de paie et qu'il touchait en espèces 96 fr. (il n'y avait pas d'assurance chômage en novembre) il avait gagné en réalité 146,26 fr., ou si l'on ne tient pas compte de la taxe d'apprentissage dont le cas est spécial, 145,86 fr., c'est-à-dire 51% de plus qu'il n'a effectivement touché.

La différence est plus sensible encore pour les petits salaires, ceux qui sont inférieurs ou égaux au plafond de la Sécurité sociale. Pour ceux-là, les cotisations dites patronales de la Sécurité sociale s'élevaient respectivement à 10% pour les assurances sociales, 16,50% pour les allocations familiales et environ 3,50% pour les accidents du travail, soit 30 fr. pour 100 fr. inscrits sur la feuille de paie (au lieu de 26,05 fr. si l'on tient compte de la moyenne).

Voici maintenant pour la Régie Renault; je fais grâce aux lecteurs des détails qui reproduisent les différentes charges salariales de même nature que dans les deux exemples précédents.

En 1955, la Régie Renault a payé en salaires, indemnités, primes et rémunérations diverses la somme de 37.548 millions de fr. légers. A cela se sont ajoutées les charges sociales, c'est-à-dire les salaires indirects, dont le montant total s'est élevé à plus de 11.557 millions, soit 30,7%. Pour parler plus clairement, les charges salariales se sont élevées à plus de 49 milliards 105 millions dont les trois quarts seulement ont été versés directement aux ouvriers sous forme de salaires (*Documents empruntés au Centre de Documentation politique et sociale, 86, boulevard Haussmann*).

UN MENSONGE, UN PIEGE:

Il en est ainsi, avec des variantes, dans toutes les corporations. Le salaire direct s'efface de plus en plus devant le salaire indirect, dit social. La thèse sociale chrétienne triomphe sur toute la ligne. Le salaire invisible devient ainsi le salaire normal. Les travailleurs ne savent plus ce qu'ils gagnent. Et, le plus terrible, c'est qu'ils paraissent trouver ça très bien.

Voici le raisonnement des esprits qui plus ou moins consciemment sont pour cette thèse. Si les salariés sont nourris, logés, vêtus, chauffés, assurés contre tout risque: maladie, chômage, accidents, vieillesse, risque familial de la fornication, etc..., qu'ont-ils besoin de salaires! quelque argent de poche pour les menus plaisirs, n'est-ce pas suffisant? L'Etat-providence est là qui règle tout, qui suffit à tout, qui produit tout, et qui donne à chacun ce qui lui est dû. Tous au travail, tous à la soupe. Voilà le genre d'idéal qui est offert sous des vocables trompeurs à la masse des travailleurs. A leur insu ou avec leur assentiment ils s'engagent dans cette voie en acceptant les formes indirectes de leur rémunération, c'est-à-dire le salaire social. Ils croient probablement que les avantages attachés au salaire social s'ajoutent au salaire direct, qui, exprimé en chiffres très bas, peut être augmenté plus facilement. Quelle erreur! quelle naïveté!

Par exemple, quand les salariés revendiquent en affirmant qu'on ne peut pas vivre à Paris avec 30.000 francs par mois, ou bien, par ailleurs, que le salaire d'un ingénieur de l'E.D.F. de 268.311 fr. est insuffisant, ils ne trompent qu'eux-mêmes. Leurs patrons, aussi bien que les maîtres de l'économie savent bien que ces chiffres ne disent pas la vérité et ils répondent et agissent en conséquence.

Le salaire social est un mensonge, un piège. Il dégrade le salaire en lui donnant le caractère d'une aumône, d'une œuvre de bienfaisance. Il permet de payer moins les travailleurs et de les détourner de l'action directe. Les activités relatives aux œuvres sociales de sécurité et de solidarité doivent s'exercer en dehors du domaine de la production et des salaires. Les travailleurs ne doivent pas abandonner leurs salaires à l'Etat et compter sur celui-ci pour améliorer leur sort. Qu'ils sachent bien qu'aucun sauve aucun Dieu, aucune Eglise, aucun Etat ne leur donnera le bien-être, et que même si cela pouvait être, ce serait dans la servitude.

Jean FONTAINE.